

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° DEL022-21

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 avril 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :

M^{me} FABBRO Elisa (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 8 avril 2021)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 7 avril 2021)
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 avril 2021)
M. MERCIER Vincent (pouvoir à Dominique FRANCILLON, en date du 5 avril 2021)

Messieurs Mickaël GUIHENEUF et Daniel FINAZZO ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Reprise anticipée du résultat de l'année 2020 sur le budget principal de l'année 2021.

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En application de la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, il est proposé au conseil municipal de procéder à une reprise anticipée du résultat 2020 des sections de fonctionnement et d'investissement au budget principal de la ville.

La balance générale provisoire laisse apparaître des excédents de clôture de 3 465 093,05 € pour la section de fonctionnement et de 423 131,51 € pour la section d'investissement.

○ **Section de fonctionnement :**

Dépenses 2020 : 8 241 810,64 €
Recettes 2020 : 8 717 526,57 €
Excédent de l'exercice 2020 : 475 715,93 €
Excédent de clôture 2020 : 3 465 093,05 €

○ **Section d'investissement**

Dépenses 2020 : 1 727 282,98 €
Recettes 2020 : 1 462 659,23 €
Déficit de l'exercice 2020 : 264 623,75 €
Excédent de clôture 2020 : 423 131,51 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'intégrer les restes à réaliser 2020 en dépenses d'investissement : 770 298,43 €,
- d'affecter la somme de 347 166,92 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » afin de couvrir les restes à réaliser,
- de reprendre en section de fonctionnement, au compte 002, le solde de l'excédent de clôture de 2020 soit 3 117 926,13 €,
- de reprendre en section d'investissement, au compte 001, l'excédent de clôture de 2020 soit 423 131,51 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2020 au budget principal de la ville de 2021.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 27 voix pour et 2 contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 avril 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI", is written over the printed name.

Pierre VERRI.